

CONSEIL D'ADMINISTRATION

23 OCTOBRE 2012

SOMMAIRE

PRESENTATION DE LA DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE n 2

- ⊙ Une DBM technique
- ⊙ Présentation des mesures
- ⊙ Vote

PRESENTATION DE LA DBM n° 2

Une DBM technique :

- ⊙ Cette DBM vient compléter la DBM n°1 du 17 juillet 2012 en étant axée sur l'ajustement des crédits ouverts en masse salariale, en patrimoine, en recherche et en dotation aux amortissements.

- ⊙ Rappel budget actualisé après DBM 1 :
 - 466 M€ de masse salariale,
 - 113 M€ de fonctionnement,
 - 43 M€ d'investissement,
 - Total : 623 M€

Mesures présentées :

- ⊙ L'ajustement de la diminution des crédits CPER alloués en 2012 à AMU déjà prise en compte lors de la DBM 1 du 17 juillet 2012.
Nous présentons donc une diminution des recettes d'investissement de 1.57 M€ à ce titre. En revanche, la prévision des dépenses patrimoniales étant en augmentation de 9 M€, cette opération induit un prélèvement sur le fonds de roulement (PFDR) de **10.57 M€**.

- ⊙ Le financement d'opérations d'investissement pour la Recherche pour **0.35 M€** (solde des reports de contrats).

- La révision de la prévision de dotation aux amortissements de l'Université pour un montant de 27.97 M€ (= dépenses) et la quote-part de subvention d'investissement de 10.65 M€ (= recettes). Cela n'a pas de conséquence sur le FDR de l'Université mais impactera son résultat de fonctionnement.
- La reprévision de masse salariale induit une demande d'ouverture de 2.8 M€ qui se détaille ainsi :
 - Politique indemnitaire des BIATSS titulaires : 323 K€
 - Harmonisation de la politique indiciaire et indemnitaire des ANT sur P1 et P3 : 233 K€
 - Augmentation du SMIC au 01/07/12 : 126 K€
 - Dépassement d'enveloppes HCC : 660 K€
 - Variation des charges à payer sur P1 : 1 500 K€
- La diminution des dépenses de fonctionnement de 6.9 M€ (ouverture à hauteur de 85% des crédits)
- La réalisation d'une reprise sur provisions de 1.74 M€ (= recettes) qui se décompose en 535 K€ pour des charges de fonctionnement et en 1.2 M€ de masse salariale (intégrés dans la reprévision de masse salariale ci-dessus).
- L'intégration d'une ressource nouvelle correspondant aux frais de gestion AMIDEX pour 1.04 M€

Le montant total du prélèvement sur fonds de roulement inscrit dans cette DBM s'élève donc à 6.29 M€.

- ⊙ Budget actualisé après DBM 2 :
 - 468 M€ de masse salariale,
 - 134 M€ de fonctionnement,
 - 54 M€ d'investissement,
 - Total : 657 M€

Vote :

- ⊙ la DBM